

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 10 juillet (10/07/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Mme Eliette DELMAS), Mme Christine HEMERY (représentée par Mme Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Gilles BENECH), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

M. Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

04 – 10 Juillet 2014

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « MOISSAC MÉTIERS D'ART ET DE CREATION »

Rapporteur : Mme VALETTE.

Considérant l'organisation de la manifestation « Chasselas et terroirs en fête »,

Considérant que l'association « Moissac Métiers d'art et de création » propose à cette occasion de mettre en évidence la place de l'abeille dans l'agriculture en particulier fruitière,

Considérant que l'Association propose une exposition de reproductions grands formats de photographies de Monsieur Jean-Claude TEYSSIER, qui durerait jusqu'au 28 septembre 2014.



Considérant que ladite association prend à sa charge l'achat de bâches permettant la reproduction des photographies,

Considérant que l'auteur des photographies originales fait don desdites bâches une fois la reproduction effectuée et cède également le droit de les réutiliser.

Considérant que cette association prévoit également de faire venir à Moissac Monsieur Didier VAN CAUWERLAERT afin d'animer une conférence sur le rôle des abeilles dans la production fruitière.

Considérant que cette association souhaite établir un travail de sensibilisation auprès des écoles aboutissant à la production de dessins sur les abeilles et l'environnement par les élèves et à leur exposition.

Considérant que cette association est en pourparlers avec les bailleurs moissagais afin que les vitrines des magasins inoccupés soient habillées de photographies.

Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association « Moissac Métiers d'Art et de Création ».

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



DECIDE d'octroyer une subvention de 5 000 euros à l'association « Moissac Métiers d'art et de création ».

Pour copie conforme

Moissac le 15 Juillet 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :